

CATALOGUE DES FORMATIONS D'ENCADRANTS

PÔLE FORMATION



SAISON
2025-2026

AVANT-PROPOS

La formation est la pierre angulaire de toute structure souhaitant un développement homogène associant les notions de polyvalence éducative et de performance sportive.

Pour ce faire, le pôle formation/recherche de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et Disciplines Associées propose un panel de formations qualifiantes dans les domaines pédagogiques, techniques et administratifs accessible à tous les licenciés de la fédération quelques soient leurs fonctions.

Les diplômes sont mis en place par la Fédération dans le cadre de l'article L.211-2 et L.211-3 du code du sport.

Sur le plan pédagogique, pas moins de 5 diplômes sont proposés, 4 de niveau fédéral et 1 diplôme d'État. Pour les premiers cités, le BMF1° permet l'initiation auprès de tous les publics dans les disciplines de la FFKMDA. Il s'agit d'un diplôme pluridisciplinaire axé sur l'apprentissage des valeurs éducatives et l'initiation aux activités pugilistiques auprès de tous les publics. Le BMF2°, quant à lui, développera les compétences de son titulaire sur les notions d'animation, l'entraînement en assaut et de développement dans la mention choisie. Le BMF3° permet l'encadrement des activités pugilistiques relevant des sports de contact en toute autonomie. Enfin le BMF 3° sport santé mention formation sur prescription médicale, permettra à son titulaire d'encadrer les sports de contact auprès de personnes en situations d'affection longue durée (ALD).

Le diplôme d'État (BPJEPS) permettra à leur titulaire de pouvoir enseigner l'activité contre rémunération après une formation passionnante reconnaissant des compétences techniques et pédagogiques avérées dans le niveau choisi.

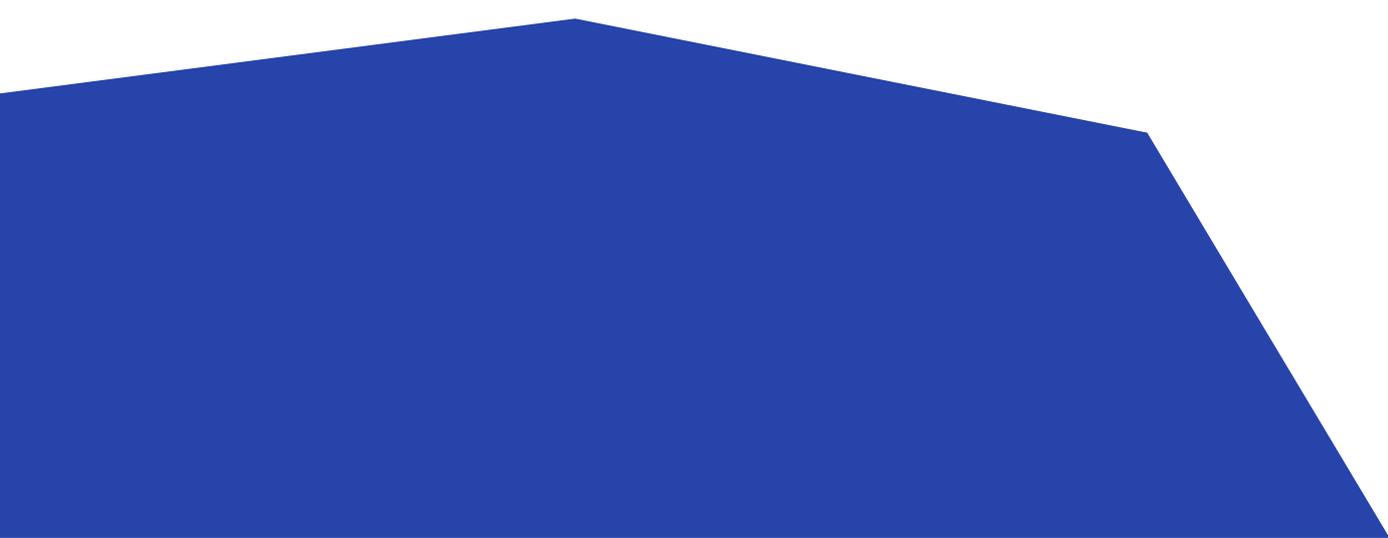
Des attestations pédagogiques permettent de compléter ce panel de formation et ainsi offrir un plus large domaine de compétences pour les moniteurs ou éducateurs.

Par ailleurs, les dirigeants et entraîneurs souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine administratif et de prévention pourront accéder à notre plateforme e-learning sur <https://claco-ffkmda.univ-lyon1.fr>.

Ce catalogue et guide formation a pour vocation de présenter l'ensemble des formations avec toutes les indications indispensables à leur bon déroulement. Les responsables de structures pourront donc sensibiliser et orienter de manière efficace les licenciés souhaitant intégrer un cursus de formation.

Bonne recherche de formations...

SOMMAIRE

- 1 LA FILIÈRE DE FORMATION**
 - 2 LES FORMATIONS FÉDÉRALES**
 - 3 LES DISPENSES & ÉQUIVALENCES PROPOSÉES PAR LE SERVICE**
 - 4 LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
 - 5 LA FORMATION SECOURISME**
 - 6 PROCÉDURE DE VALIDATION D’AFFILIATION**
 - 7 LA FORMATION EN PARTENARIAT**
 - 8 LE PÔLE FORMATION**
 - 9 FAQ**
- 



LA FILIÈRE DE FORMATION

LA FILIÈRE DE FORMATION

1. La filière de formation au monitorat de la FFKMDA

Brevet Moniteur Fédéral 1° (INITIATEUR)
Initier en sports de contact et disciplines associées
Stage de 35h en centre de formation + 20 h en club



Brevet Moniteur Fédéral 2° (MONITEUR)
Animer dans une Mention (Kickboxing & Disciplines Assimilées ou Muaythai-Boxe thaï & DA ou Pancrace & DA ou Contact-Défense)
Stage de 35h en centre de formation + 20h en club



Brevet Moniteur Fédéral 3° (ENTRAINEUR)
Entraîner en sports de contact et disciplines associées
Stage de 35h en centre de formation + 20 h en club



Brevet Moniteur Fédéral 3° (SPORT SANTÉ)
Mention : Formation sport sur prescription médicale
Encadrer les sports de contact et disciplines associées auprès d'un public en situation d'affection longue durée
Stage de 35h en centre de formation

LA FILIÈRE DE FORMATION

2. La filière de formation professionnelle des disciplines relevant de la délégation de la FFKMDA

BPJEPS Niveau 4
(Éducateur Sportif mention : ACTIVITÉS DES SPORTS DE CONTACT)
Animer/Initier
Stage en formation initiale ou formation
Ou Validation des Acquis et de l'Expérience
Proposée par la FFKMDA



DEJEPS niveau 5 Spécialité : Perfectionnement sportif
Mention : Sports de contact option A : Kickboxing ou option B : Muaythai
Programmer/Coordonner/Entrainer/Former (perfectionnement sportif)
Stage en formation initiale ou formation continue
Ou Validation des Acquis et de l'Expérience
Non-proposée par la FFKMDA



DESJEPS Niveau 6 Spécialité : Performance sportive
Mention : Sports de contact option A : Kickboxing ou option B : Muaythai
Organiser/Diriger/Évaluer/Former (performance sportive)
Stage en formation initiale ou formation continue
Ou Validation des Acquis et de l'Expérience
Projet en cours

A group of people, likely martial arts practitioners, are posed in a gym. Some are standing, some are in fighting stances. The image is overlaid with a semi-transparent red filter. The text 'LES FORMATIONS FÉDÉRALES' is centered in white.

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

Pour le **BMF 1°**, la détention du **grade vert** est **OBLIGATOIRE**.

Ce grade se passe au niveau du club et doit être enregistré sur votre espace licence par le club via **Exalto**.

Voici la procédure : [notice-club-module-de-gestion-des-grades-exalto-ffkmda-2025.pdf](#)

Pour le **BMF 2°** **kickboxing**, le **muaythai** ou le **pancrace**, la détention de **grade bleu** est **rendue OBLIGATOIRE** pour s'inscrire* en **formation** et en compétition (nouveaux compétiteurs). Contactez vos ligues pour vous inscrire aux sessions régionales d'examen de grade.

() pour les candidats en attente d'un examen régional de grade, le justificatif d'obtention du grade devra être fourni dès réception pour validation du **BMF 2°** en plus de la réussite aux autres épreuves.*

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

1. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF 1)

C'est un enseignant bénévole. Il initie, en sécurité, tous les publics sous la responsabilité du BMF 2.

Avec les sept unités de formation qui le constitue, il représente une première qualification dans le domaine de l'enseignement des disciplines sportives relevant de la FFKMDA.

Il agit en toute sécurité vis à vis des licenciés et dans la mise en place pédagogique des exercices.

COÛT DE FORMATION :

300 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

IL N'EST PAS PERMIS D'OUVRIR UN CLUB ET D'ÊTRE COACH EN COMPÉTITION

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les connaissances liées à la sécurité des disciplines de la FFKMDA
- Connaître l'environnement associatif
- Initier aux disciplines de la FFKMDA
- Éduquer aux règles des disciplines de la FFKMDA

Les pré-requis de la formation

- Être âgé d'au moins 16 ans
- Être licencié à la fédération
- Être titulaire d'une formation de secourisme (AFPS, PSC1, SST, etc.)
- Remplir les conditions de la fiche N°1 du "livret stagiaire"
- Être titulaire du grade vert : grade ceinture / gant (kickboxing) ou prajet en muaythai ou mitaine de pancrace

Contenu des UF

UF 1	PÉDAGOGIE	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ; Mobiliser les connaissances nécessaires à l'animation des activités de la FFKMDA ; Préparer, concevoir et mettre en oeuvre une action d'animation dans les activités de la FFKMDA
UF 2	SÉCURITÉ	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité
UF 3	GESTION ADMINISTRATIVE	Connaître la structure fédérale ; Savoir le fonctionnement d'une association ; Savoir communiquer
UF 4	RÉGLEMENTATION	Connaître la réglementation de base
UF 5	ANTI-DOPAGE	Sensibiliser à l'anti-dopage
UF 6	SCIENTIFIQUE	Connaître les généralités du corps humain
UF 7	CITOYENNETÉ	Introduire un projet citoyen
UF 8	STAGE	Proposer une action éducative dans les activités de la FFKMDA

Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation du BMF1° est de **55h (dont 20h en club)**.

Les frais d'inscription sont de 300 euros. La validation est effectuée par la Direction Technique Nationale après les différentes certifications.

Modalités d'évaluations : QCM + épreuve pédagogique.

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

2. Le Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF 2)

C'est un enseignant bénévole, il entraîne en sécurité tous les publics dans sa mention et exerce en autonomie.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 2° reconnaît la compétence d'un moniteur maîtrisant les aspects pédagogiques, technico-tactiques et de développement de la mention pugilistique choisie, Kickboxing et disciplines assimilées, Muaythai et disciplines assimilées, Pancrace et disciplines assimilées, , Contact-Défense.

COÛT DE FORMATION :

300 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

Les objectifs de la formation

- Responsabilité pédagogique et technique d'un club
- Coacher en compétition uniquement **les assauts dans sa mention**

Les pré-requis de la formation

- Être licencié à la FFKMDA
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire du Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF1) délivré par la FFKMDA (Ex-FFSCDA) ou avoir une dispense BMF1° délivrée par la FFKMDA
- Remplir les conditions de la fiche N°1 du "livret stagiaire"

Contenu des UF

UF 9	PÉDAGOGIE	Concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage ; Conduire une action d'entraînement dans la discipline de référence ; Maîtriser les outils et les techniques dans la discipline de référence ; Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UF 10	SÉCURITÉ	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité
UF 11	GESTION ADMINISTRATIVE	Connaître l'organisation du sport en France ; Créer une association ; Développer un projet dans l'activité
UF 12	RÉGLEMENTATION	Maîtriser les connaissances réglementaires liées aux activités concernées en assaut
UF 13	ANTI-DOPAGE	Connaître les produits dopants
UF 14	SCIENTIFIQUE	Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à la conduite des activités pugilistiques
UF 15	CITOYENNETÉ	Prise en charge du public QPV et ZRR
UF 16	STAGE	Proposer une action d'entraînement dans les activités de la FFKMDA

Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF2° est de **55 heures (dont 20h en club)**.

Les frais d'inscription sont de 300 euros. La validation est effectuée par la Direction Technique Nationale après les différentes certifications.

Modalités d'évaluation

QCM + épreuve pédagogique/programmation + épreuve analyse vidéo + dossier (cycle de 6 séances + projet club)

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

3. Le Brevet de Moniteur Fédéral 1° et 2° par correspondance

Le Brevet du Moniteur Fédéral 2° reconnaît la compétence d'un moniteur maîtrisant les aspects pédagogiques, technico-tactiques et de développement de la mention pugilistique choisie, KickBoxing et disciplines assimilées, Muaythai et disciplines assimilées, Pancrace et disciplines assimilées, Contact-Défense.

COÛT DE FORMATION :

500 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

Les objectifs de la formation

- Responsabilité pédagogique et technique d'un club
- Coacher en compétition uniquement **les assauts dans sa mention**

Les pré-requis de la formation

- Être licencié à la FFKMDA
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire du Brevet de Moniteur Fédéral 1° (BMF1°) délivré par la FFKMDA (Ex-FFSCDA) ou avoir une dispense BMF1° délivrée par la FFKMDA
- **Remplir les conditions de la fiche N°3 du "livret stagiaire"**
- Être titulaire du grade vert

Contenu des UF

UF 9	PÉDAGOGIE	Concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage ; Conduire une action d'entraînement dans la discipline de référence ; Maîtriser les outils et les techniques dans la discipline de référence ; Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
UF 10	SÉCURITÉ	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité
UF 11	GESTION ADMINISTRATIVE	Connaître l'organisation du sport en France ; Créer une association ; Développer un projet dans l'activité
UF 12	RÉGLEMENTATION	Maîtriser les connaissances réglementaires liées aux activités concernées en assaut
UF 13	ANTI-DOPAGE	Connaître les produits dopants
UF 14	SCIENTIFIQUE	Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à la conduite des activités pugilistiques
UF 15	CITOYENNETÉ	Prise en charge du public QPV et ZRR
UF 16	STAGE	Proposer une action d'entraînement dans les activités de la FFKMDA

Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF1° et 2° est de **70 heures (dont 40h en club)**. **35h** se dérouleront (de février à juin) **via une plateforme e-learning** où il y aura des cours ainsi que du travail à rendre. Ensuite, **un stage de formation (35 heures) en présentiel** aura lieu (en juin). **Les frais d'inscription sont de 500 euros**. La validation est effectuée par la Direction Technique Nationale après les différentes certifications.

Modalités d'évaluation :

Pour le BMF 1° : QCM + épreuve pédagogique ;

Pour le BMF 2° : être titulaire du grade bleu dans sa mention avant la fin de la formation.

QCM + épreuve pédagogique + dossier

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

4. Le Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF3°) - Sports de contact et disciplines associées

C'est un enseignant bénévole, il encadre, en sécurité, tous les publics et exerce en autonomie.

Le Brevet du Moniteur Fédéral 3° « Sports de contact et disciplines associées » reconnaît la compétence d'un animateur et d'un entraîneur connaissant les aspects pédagogiques, technico-tactiques et la méthodologie de l'entraînement des disciplines sportives relevant de la FFKMDA. Le titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération.

COÛT DE FORMATION :

300 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

Les objectifs de la formation

- Entraîner en sécurité des disciplines de la fédération auprès de tous les publics
- **Coacher tous les publics dans les compétitions dans toutes les disciplines**

Les pré-requis de la formation

- Être licencié à la FFKMDA
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être titulaire d'un BMF2 de la FFKMDA (ou anciennement FFSCDA jusqu'au 31/07/2015)
- **Remplir les conditions de la fiche N°5 du "livret stagiaire"**

Contenu des UF

UF 17	PÉDAGOGIE	Concevoir un cycle d'animation ou d'apprentissage ; Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques ; Maîtriser les techniques dans les disciplines de référence
UF 18	SÉCURITÉ	Mobiliser les connaissances liées à la sécurité des pratiquants
UF 19	GESTION ADMINISTRATIVE	Connaître l'organisation des manifestations publiques de boxe ; Rechercher des partenaires pour les projets associatifs ; Démarche de demande de subvention publique
UF 20	RÉGLEMENTATION	Maîtriser les connaissances réglementaires liées aux activités concernées en combat amateur et pro
UF 21	ANTI-DOPAGE	Connaître les démarches de prélèvements
UF 22	SCIENTIFIQUE	Mobiliser les connaissances scientifiques nécessaires à la conduite des activités pugilistiques
UF 23	CITOYENNETÉ	Connaître, comprendre et défendre l'éthique sportive
UF 24	STAGE	Programmer/Conduire une action d'entraînement dans la spécialité

Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF3° est de **55 heures (dont 20h en club)**.

Les frais d'inscription sont de 300 euros. La formation et la validation sont effectuées par la Direction Technique Nationale après les différentes certifications.

Modalités d'évaluation

QCM + épreuve pratique durant toute la formation + épreuve de planification.

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

5. Le Brevet de Moniteur Fédéral 3° (BMF3°) - Sport Santé

C'est un enseignant bénévole. Le BMF3° « Sport Santé » mention *formation sport sur prescription médicale* connaît et appréhende les différentes techniques de prise en charge d'une activité physique adaptée à une personne porteuse de pathologies liées à l'affection de longue durée ainsi que pour réduire les facteurs de risque liés à la sédentarisation. Le titulaire de ce diplôme peut encadrer, en sécurité, toutes les disciplines sportives relevant de la fédération en les adaptant aux publics spécifiques.

COÛT DE FORMATION :

300 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

Les techniques relèvent d'activités physiques et sportives et se distinguent des actes de rééducation qui sont réservés aux professionnels de santé, dans le respect de leurs compétences.

Les objectifs de la formation

- Encadrer en toute sécurité des disciplines de la fédération auprès d'un public atteint d'une affection longue durée

Les pré-requis de la formation

- Être licencié à la FFKMDA
- Être titulaire à minima du BMF3° de la FFKMDA (ou anciennement FFSCDA jusqu'au 31/07/2015)

Contenu de la formation

BLOC 1 ET 2	COMPÉTENCES 1 ET 2	Assurer l'éducation pour la santé et évaluer la situation initiale du pratiquant
BLOC 2	COMPÉTENCES 3,4 ET 5	Concevoir, planifier, mettre en oeuvre et évaluer un programme d'activité physique
BLOC 3	COMPÉTENCE 6	Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique
BLOC 4	COMPÉTENCE 7	Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques

Modalités organisationnelles

Le volume horaire de la formation de BMF3° est de **35 heures**.

Les frais d'inscription sont de 300 euros. La formation et la validation sont effectuées par la Direction Technique Nationale après les différentes épreuves de certifications.

Modalités d'évaluation

QCM + épreuve pédagogique

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

6. La Validation des Acquis et de l'expérience pour les diplômes fédéraux

Avec le temps et les multiples structurations fédérales, certains entraîneurs n'ont pu suivre les formations adéquates permettant de certifier leurs compétences fédérales pour poursuivre leur engagement bénévole.

La fédération, conformément à la réglementation en vigueur, propose une procédure de VAE pour les licenciés justifiant d'une expérience certaine dans le fonctionnement associatif et l'entraînement d'une ou plusieurs des disciplines relevant de la fédération.

Les compétences peuvent être acquises au cours d'activités bénévoles, salariées ou non salariées. Elles doivent être en rapport avec le brevet fédéral pour lequel la demande est déposée.

La VAE peut donner lieu à l'attribution de la totalité d'un diplôme. En cas de validation partielle, le jury peut fixer les modalités d'un contrôle complémentaire.

Diplômes concernés

L'article L211-2 du code du sport précise que, pour l'exercice d'une activité bénévole, les diplômes fédéraux peuvent être obtenus par la VAE. Pour la FFKMDA, les diplômes concernés sont :

- Brevet de moniteur fédéral 1°
- Brevet de moniteur fédéral 2° (mention Kickboxing, Muaythai, Pancrace ou Contact-défense)
- Brevet de moniteur fédéral 3°

Commission de validation

Le jury est constitué :

- Du membre du Comité Directeur en charge de la commission formation
- Du responsable formation
- D'un formateur du pôle formation spécialiste de la discipline demandée.

Conditions de recevabilité d'une demande de VAE

Le candidat doit :

- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience en qualité d'initiateur, animateur et/ou entraîneur en fonction du diplôme choisi
- Justifier d'une attestation de secourisme (PSC 1, SST recyclé, AGFPS ou AGFSU recyclé)
- Transmettre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport, permis de conduire...)
- Être licencié à la FFKMDA dans la saison en cours
- Joindre un chèque de 500 euros à l'ordre de la FFKMDA correspondant au traitement de la demande et à l'envoi du diplôme en cas de réussite.
- Transmettre le dossier ci-dessous dûment rempli par courrier au pôle formation.
(Vous trouverez le document explicatif sur www.ffkmda.fr Rubrique Formation)

COÛT DE FORMATION :

500 €

Le compte CPF ne peut pas être utilisé

SI LE DOSSIER EST INCOMPLÈT, LE SECRETARIAT FORMATION RETOURNE LE DOSSIER
SANS QU'IL SOIT ETUDIÉ PAR LE JURY.



LES DISPENSES DE FORMATION

LES DISPENSES DE FORMATION

1. Les dispenses de formation au sein du pôle formation de la FFKMDA

La multiplication des offres de formation nécessite une individualisation des parcours de formation.

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous des tableaux explicatifs, des diplômes ouvrant droit à une dispense de formation ou à une actualisation.

NB : En conformité avec l'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 9 juillet 2002 portant création de la spécialité « activités pugilistiques » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport l'arrêté du 29 décembre 2011, des modifications ont été opérées concernant le traitement des équivalences.

À LA SUITE DU CHANGEMENT DU NOM DE LA FÉDÉRATION (FFSCDA EN FFKMDA), LES ANCIENS DIPLOMÉS DELIVRÉS EN FFSCDA (JUSQU'AU 31 JUILLET 2015), RESTENT VALABLES ET NE FERONT PAS L'OBJET D'UNE RÉÉDITION SOUS LA NOUVELLE APPELLATION FFKMDA.

Liste des diplômes ouvrant droit à une dispense de formation du BMF1

Présentation obligatoire de son attestation de secourisme son N° de licence FFKMDA de la saison en cours

DIPLOMES DÉTENU(S)	EST DISPENSÉ DU
PREVOT ou BEES ou BPJEPS boxe Anglaise	BMF1°
BPJEPS APT, AGFF, LTP	BMF1°
CQP ALS	BMF1°
Titulaire du tronc commun du BEES	BMF1°
Licence STAPS	BMF1°
DIF MUAYTHAI (FMDA) jusqu'à Juin 2014 non signé par un cadre d'État.	BMF1°
DIF BOXE THAI (FBT) jusqu'à 2000	BMF1°
BMF FULL CONTACT (FFFCDA) jusqu'à Mai 2014 ;	BMF1°
DAF ou DIF KARATÉ (FFKDA)	BMF1°
Diplômes Fédéraux de moniteur de la FFJ, FFL, FSGT, FFST	BMF1°
Certificat de Moniteur AMCX (FAEMC)	BMF1°

LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE DISPENSE BMF1° OBTIENNENT, SUR DEMANDE D'AFFILIATION DE LEUR STRUCTURE, UNE ATTESTATION TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT VALABLE JUSQU'À LA DATE DE LEUR FORMATION BMF 2°. PENDANT CETTE DURÉE LA STRUCTURE DOIT FAIRE EN SORTE QUE LE MONITEUR LICENCIÉ DÉSIGNÉ OBTIENNE LE BMF2°.

LES DISPENSES DE FORMATION

Démarches pour effectuer votre demande de BMF 1° :

Pour toute demande de dispense, la personne doit obligatoirement envoyer en un seul mail : son diplôme , son attestation de secourisme (BNS ou AFPS ou SST Recyclé ou PSC 1) et le numéro de licence de la saison en cours à formations@ffkmda.fr. Il faudra préciser en objet la demande : dispense BMF1°

Liste des diplômes ouvrant droit à une actualisation* de droit du BMF2

DIPLOMES DéTEnUS	DOnnE L'équVALEnCE
BMF FULL CONTACT (FFC) signé par un cadre d'État entre 2000 et 2008 (Dominique Rousset ou Jean Michel Raymond).	BMF2° KICKBOXING
BMF ENERGIE FULL (FFC) signé par un cadre d'État (Dominique Rousset ou Jean Michel Raymond) entre 2000 et 2008	
Monitorat ou CQP ou BEES ou BPJEPS ou DEJEPS ou DESJEPS de SAVATE boxe Française	
DIF ou CQP ou BEES ou DEJEPS ou DESJEPS Karaté	
DIF MUAYTHAI (FFMDA, FMDA) d'août 2000 à novembre 2006 (car présence de Cadre d'État durant cette période : Hervé Bruandet et/ou Eric Ekambi)	BMF2° BOXE THAI- MUAYTHAI
Diplôme Fédéral 2 ^{ème} degré d'entraîneur option sambo de la FF Lutte	BMF2° PANCRACE
Diplôme d'instructeur fédéral de sambo délivré par la FF Lutte	
Diplôme d'entraîneur de lutte (BF 2°) de la FF Lutte	
Diplôme d'instructeur federal Sambo de la FFST	
Brevet de moniteur MMA délivré par la FF Boxe	
DEJEPS Wushu, CQP APAM, AMCX et Certificat de Moniteur AMCX (FFWAEMC) signé par un cadre d'État entre 2005 et 2014	BMF 2 SANDA-BOXE CHINOISE
Diplôme gendarmerie : Aide Moniteur (AMIP) ou Moniteur (MIP) ou instructeur technique intervention professionnelle ou EPMS	BMF2° CONTACT DEFENSE
Diplôme Armée de terre : Moniteur, Instructeur TIOR, Sport de combat (ISC)	
Diplôme Armée de l'air : Moniteur techniques auto défense	
Diplôme Police Nationale : Diplôme AAPP ou TSI	
Police Municipale : Moniteur maniement des armes	
Pénitentiaire : Moniteur gestes techniques d'intervention	
Douane : Moniteur gestes technique intervention	
Diplôme moniteur ou instructeur federal karaté option KRAV-MAGA délivré par la FFKDA	

IL EST INDISPENSABLE DE S'APPROPRIER LES CONTENUS BMF1° ET 2° AVANT D'ENTRER EN FORMATION BMF3°. Un SUPPORT DE MISE A JOUR INTITULÉ "SUPPORT DE MISE A NIVEAU" EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE EN RUBRIQUE FORMATION. Une équivalence de diplôme nE PERMET PAS DE MAÎTRISER LES SPECIFICITES FEDÉRALES.

LES DISPENSES DE FORMATION

Démarches pour effectuer votre demande :

Pour toute demande d'équivalence BMF 2°, la personne doit obligatoirement envoyer par courrier : son diplôme, son attestation de secourisme (BNS ou AFPS ou SST, la licence de la saison en cours et un chèque de 15 Euros à l'ordre de formation FFKMDA à :

FFKMDA FORMATION
38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Liste des diplômes n'ouvrant pas de droits à une dispense ou équivalence de diplôme FFKMDA

DIPLOMES DÉTENU
Diplômes AFMT (BFMT niv-1, BFMT niv-2, BFMT niv-3),
Diplômes FMDA après Août 2014
Diplôme WKA (BF1, BF2 , BF3)
Diplôme FKBD (BFE et autres) après Mai 2008
Diplôme du Comité national de kickboxing (DIF et autres)
Diplôme étranger ou de Fédération internationale

CE LISTING n'EST PAS EXHAUSTIF, LA PLUPART DES DIPLOMES D'ORGANISMES n'ONT PAS ÉTÉ RECONNUS ET SONT INTÉGRÉS.



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En supplément de ses formations fédérales, la FFKMDA propose une formation professionnelle : le Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport (BPJEPS).

Une fois diplômé d'un BPJEPS, l'éducateur sportif et/ou l'entraîneur en activités des sports de contact associées peut exercer dans différentes structures contre rémunération : collectivité territoriale, association sportive, association de jeunesse et d'éducation populaire, organisme de vacances, milieu scolaire et universitaire, salle de remise en forme, école municipale des sports, comité d'entreprise, etc.

Le diplôme est délivré par la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (DRAJES).

Le ministère des Sports a engagé une réforme de fond de la filière professionnelle (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS), visant à harmoniser ces diplômes avec les exigences du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les directives de France Compétence. Cette réforme s'effectue en abandonnant les diplômes organisés autour de quatre unités capitalisables (UC) pour définir des diplômes en trois blocs de compétences (BC).

Les conséquences de la réforme :

Cette réforme se fonde sur une évolution importante de la conception des diplômes et a des effets directs sur le travail réalisé depuis plus de 15 ans dans la filière « Sports de contact ».

Les diplômes fédéraux (BMF), qui jouaient jusqu'alors un rôle central dans les parcours menant aux diplômes d'État, offriront désormais moins de dispenses et d'équivalences. En effet, la méthode validée par France Compétences et le ministère chargé des Sports, prévoit notamment qu'un bloc de compétences ne peut être validé par un diplôme fédéral.

La FFKMDA proposera à ses licenciés une formation professionnelle BPJEPS éducateur sportif mention activités des sports de contact (BLOC 1, BLOC 2, BLOC 3) dont nous sommes en cours de réflexion sur la futur ingénierie de formation.



Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport est un diplôme d'État délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports de niveau 4 enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles. Ce dernier est délivré au titre d'une spécialité. Informations pratiques

Le BPJEPS est validé par l'obtention de 3 blocs de compétence.

Bloc 1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

Bloc 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

Bloc 3 : CONCEVOIR, ANIMER, EN SECURITE, ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES DE DECOUVERTE, D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE (*) DES ACTIVITES DES SPORTS DE CONTACT DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

Spécialité « Éducateur sportif »

L'éducateur·trice sportif·ve exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il·elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il·elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il·elle a la charge. Il·elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il·elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il·elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il·elle met en place un projet.

Il·elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mention "Activités des sports de contact"

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités des sports de contact » exerce le métier d'éducateur sportif dans le champ des activités mobilisant les techniques disciplinaires des sports de contact dont le kickboxing, le muaythai, le pancras et le contact défense.

Il est en capacité d'assurer en autonomie, la réalisation de ses animations et d'accompagner le développement de sa structure au travers d'une analyse des besoins

des différents publics, d'une adaptation de ses activités à différentes finalités et contextes et d'une compréhension de l'écosystème dans lequel évolue sa structure.

Il est force de proposition sur l'évolution de l'offre de d'activités de sa structure et est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service du projet de sa structure, de sa politique et de sa stratégie de développement. Il promeut l'offre d'activité de sa structure et plus généralement favorise et encourage la fidélisation du public dans les disciplines sportives des sports de contact et celles associées.

Son action s'inscrit dans un cadre défini par le responsable de structure. Elle n'a pas vocation à engager la structure dans la recherche ou la mobilisation de moyens humains, matériels ou financiers sans validation du responsable de la structure et n'implique pas de management d'équipe, ni de transmission de compétences.

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS « activités des sports de contact » peuvent se décliner auprès de :

- structures privées relevant du secteur associatif, principalement des clubs affiliés à la Fédération française de kickboxing, muaythai et disciplines associées, ou du secteur marchand comme les salles de remise en forme ;
- établissements de santé, centres de prévention ;
- comités d'entreprise.

Il conçoit des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique. Il adapte ces séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique... aux caractéristiques de tous les différents publics (enfants, adolescents, adultes, seniors...) et à une pluralité de finalités (progression sportive, sport santé, sport bien-être...) dans le champ des sports de contact. Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.

Le titulaire du BPJEPS « activités des sports de contact » conduit des activités de découverte, des activités d'initiation ainsi que des activités d'apprentissage notamment dans une intention de progression et d'amélioration sportive en sports de contact.

En proposant aux groupes de participants des apprentissages permettant une progression sportive en sports de contact, il permet à ces derniers de prendre part, le cas échéant, aux premiers niveaux compétitions ou aux passages de grade et les y accompagne.

Taux de réussite en 2024 : 98,5 %

Contacts

FFKMDA Pôle formation
38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
01 84 21 00 13

Contacts

FFKMDA Pôle formation
38 rue Malmaison
93170 BAGNOLET
01 84 21 00 13
formations@ffkmda.fr



Référent handicap
Patrice *SANTERO*
0608350989 –
patricesantero@orange.fr

A classroom setting with a teacher standing at a whiteboard on the left. A projector screen on the right displays a diagram of a person with a red arrow pointing to their chest, likely illustrating a medical or safety procedure. The room contains several desks with laptops and papers.

LA FORMATION SECOURISME

LA FORMATION DE SECOURISME

L'ATTESTATION DE SECOURISME

Pour entrer en formation BMF1° ou faire une demande d'équivalence, vous devez obligatoirement être titulaire d'une attestation de secourisme et la fournir au moment de votre demande.

Voici la liste des attestations de secourisme acceptées pour entrer en formation :

L'attestation de formation au premier secours (AFPS)

- Le brevet de brancardier secouriste,
- Le brevet de secouriste de la protection civile,
- Le sauveteur secourisme du travail (SST) recyclé
- La prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2)

Dispense de l'attestation de formation aux premiers secours* :

Par note d'information n° 394/DSC8 du 25 mars 1993, il a été admis que : « la dispense de l'attestation de formations aux premiers secours était accordée aux détenteurs du diplôme d'État dans les disciplines suivantes » :

- Médecine
- Vétérinaire
- Sage-femme
- Chirurgien-dentiste
- Pharmacie
- Infirmière

**Circulaire du 15 novembre 2002 relative aux formations aux premiers secours du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES*

NB : Les diplômes ou attestations de secourisme doivent être lisibles.

Les attestations d'initiation lors de la journée d'appel à la défense et les attestations de participation ou de présence ne sont pas valables (Seules les attestations de réussite sont valables)

LA FORMATION SECOURISME

COÛT DE FORMATION :
DEMANDE DE DEVIS À
formations@ffkmda.fr

1. Formation SST (Sport)

À l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s).

Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation, et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Durée

14 heures / 2 jours

Public

- 4 à 10 personnes maximum
- Être licencié à la FFKMDA

Planning et contenu

JOUR 1	09H00-09H30	Présentation de l'organisme de formation Présentation des stagiaires Définition des objectifs de la formation
	09H30-12H30	Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/l'établissement
	14H00-17H30	Les actions : Protéger - Examiner - Faire alerter/Alerter - Secourir
JOUR 2	09H00-09H30	Rappel des acquis
	09H30-12H30	Les actions : Secourir (suite)
	14H00-16H00	Les actions : Secourir (suite et fin)
	16H00-17H30	Épreuves certificatives Évaluation de la formation, remise des attestations de fin de formation. Bilan et clôture de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- La formation est interactive basée sur des exercices pratiques et un enseignement théorique.
- Travaux individuels, travaux en groupe
- Vidéoprojecteur - Mannequins - Maquillage - DEA

Mises à disposition

La formation nécessitant des exercices pratiques au sol, il conviendra de mettre à disposition une salle adéquate à cette formation.

LA FORMATION SECOURISME

Certification

La formation est qualifiante.

Une évaluation est faite en cours et en fin de formation et validée par le **certificat de sauveteur secouriste du travail agréé par l'INRS**. Une attestation de fin de formation sera remise le dernier jour de la formation. Une évaluation de satisfaction de la formation sera demandée aux participants.

Maintien des compétences

La formation SST conformément à la réglementation est soumise à un maintien et une actualisation des compétences, effectués dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

COÛT DE FORMATION :
DEMANDE DE DEVIS À
formations@ffkmda.fr

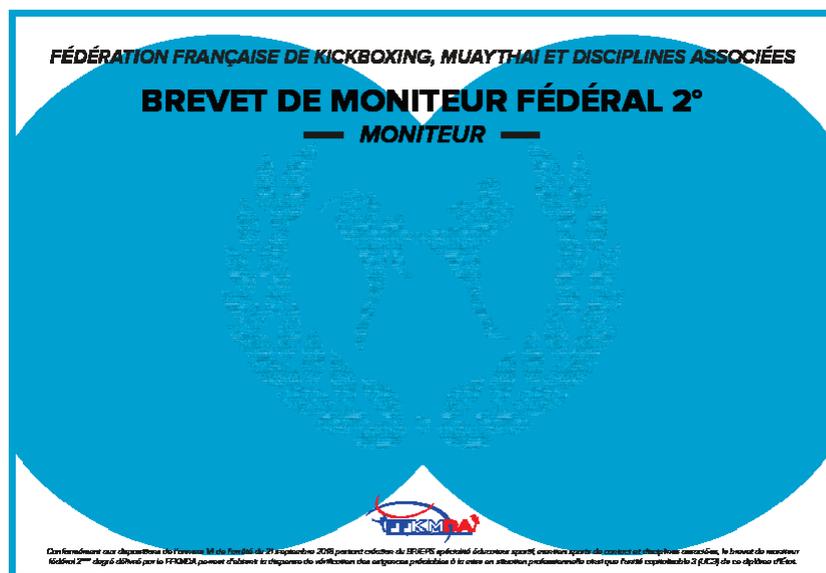


The background of the page is a photograph of a martial arts gym, likely a Taekwondo or Karate dojo. The image is heavily overlaid with a semi-transparent red color. In the center, several people are visible, some wearing white training uniforms (dobok) and others in darker clothing. They appear to be in a training or sparring session. The gym has wooden floors and a large, patterned wall in the background.

LA PROCÉDURE DE VALIDATION D’AFFILIATION

LA PROCÉDURE DE VALIDATION D’AFFILIATION

Comme il est stipulé dans nos procédures d’affiliation au sein de la FFKMDA, le moniteur doit être titulaire au moins d’un Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF2°) délivré par la FFKMDA ou anciennement par l’appellation FFSCDA (jusqu’au 31 Juillet 2015).



Cas de figure :

Vous ne possédez pas de BMF2° ou diplôme équivalent.

Afin de vous aider dans votre démarche d’affiliation, vous trouverez ci-dessous le guide d’explication :

1^{er} CAS

Votre moniteur de club possède un ou des diplôme(s) d’autre(s) fédération(s) et non signé(s) par un cadre d’État ou d’autres disciplines (se référer au document « les dispenses de formation ») dans ce cas le moniteur sera dispensé du BMF1° (attestation de secourisme à fournir dans tous les cas).

Deux démarches possibles :

1ère solution : le moniteur doit s’inscrire dans une formation BMF2° (voir les dates du calendrier prévisionnel des formations fédérales) puis nous fournir les photocopies suivantes :

- Le diplôme (permettant la dispense BMF1°)
- L’attestation de secourisme
- Le dossier d’inscription BMF2°,
- Le chèque

FFKMDA Pôle formation 38 Malmaison 93170 Bagnolet.

LA PROCÉDURE DE VALIDATION D’AFFILIATION

Une fois ces documents en possession du pôle formation ainsi que du service affiliation, nous établirons une attestation temporaire d’enseignement (ATE) ce qui permettra de débloquent votre dossier d’affiliation.

OU

2ème solution : Faire une validation d’acquis de l’expérience pour le BMF2°.

Vous trouverez le document explicatif sur www.ffkmda.fr rubrique formation puis VAE fédérale.

Comme il est stipulé dans nos procédures d’affiliation au sein de la FFKMDA, le moniteur doit être titulaire au moins d’un Brevet de Moniteur Fédéral 2° (BMF2°) délivré par la FFKMDA ou anciennement par l’appellation FFSCDA (jusqu’au 31 Juillet 2015).

2^{ème} CAS

Votre moniteur n’a pas de diplôme permettant d’obtenir une dispense BMF1° (se référer au document « les dispenses de formation ») et une équivalence BMF2°. Deux démarches possibles :

1ère solution : le moniteur doit s’inscrire dans une formation BMF1° ET BMF2° (voir les dates du calendrier prévisionnel des formations fédérales) puis nous fournir les photocopies :

- Les dossiers d’inscriptions BMF1° et BMF2°,
- Les chèques
- Par voie postale à : **FFKMDA Pôle formation 38 rue Malmaison 93170 Bagnolet.**

Une fois ces documents en possession du pôle formation ainsi que du service affiliation, nous établirons une attestation temporaire d’enseignement (ATE) ce qui permettra de débloquent votre dossier d’affiliation.

2ème solution : Faire une validation d’acquis de l’expérience pour le BMF1° et BMF2°.

Vous trouverez le document explicatif sur www.ffkmda.fr
Rubrique Formation puis VAE Fédérale.

The background image shows a group of people in a gymnasium, likely a martial arts training session. They are wearing protective gear like shin guards and gloves. The gym has wooden bleachers in the background. The entire image is overlaid with a semi-transparent red filter.

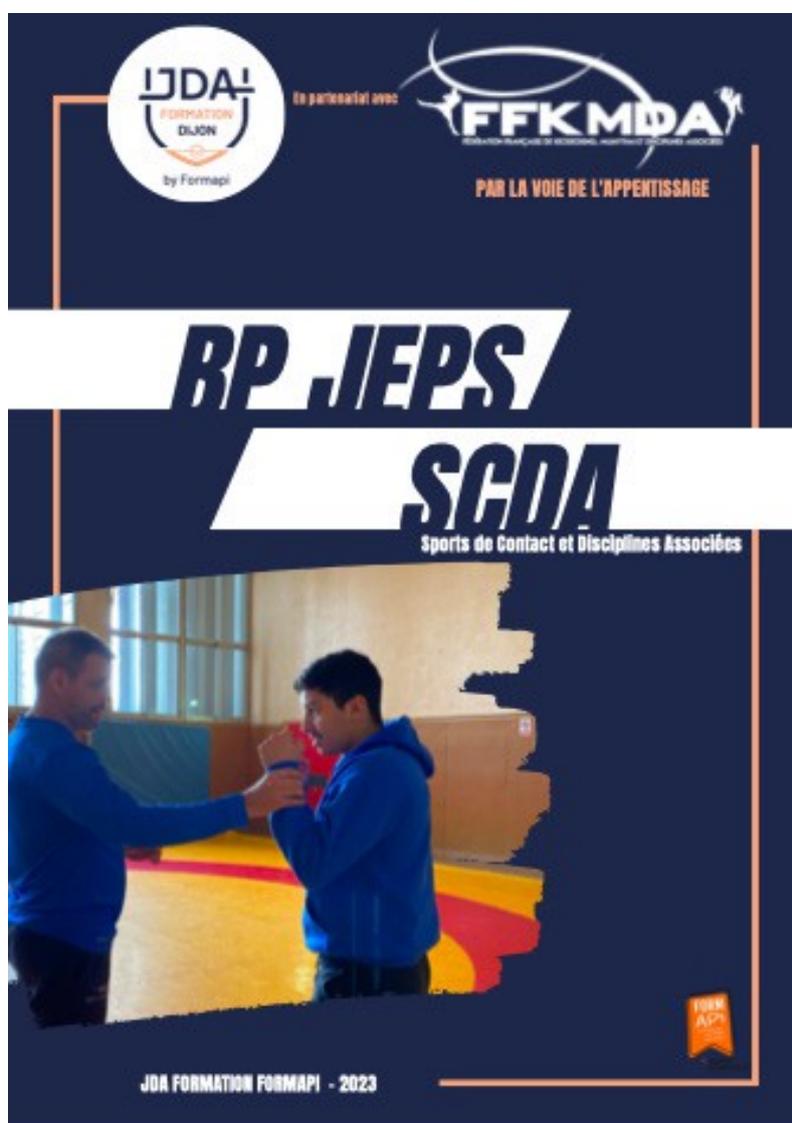
LA FORMATION EN PARTENARIAT

LA FORMATION EN PARTENARIAT

1. Formation professionnelle en apprentissage

En partenariat avec Formapi, le pôle formation de la FFKMDA propose à ses licenciés âgés de 18 à 25 ans une formation professionnelle (BPJEPS Activités des sports de contact) en apprentissage d'une durée d'un an.

Contact : 07 63 87 70 08 meunier.jdaformation@gmail.com



A group of children and an adult are gathered in a gymnasium. The scene is overlaid with a semi-transparent red filter. In the center, a young boy is seen from behind, wearing a dark t-shirt with white polka dots and red boxing gloves with the brand name 'WETLIP' visible. To his left, another child is also wearing boxing gloves. An adult man in a white long-sleeved shirt and a black face mask is leaning over, interacting with the children. Other children are visible in the background, some looking towards the center. The background shows a window with a view of an outdoor area and a fire extinguisher on the wall.

LE PÔLE FORMATION

LE PÔLE FORMATION

Toute l'équipe du pôle formation est à votre disposition pour répondre à **toutes vos demandes en matière de formation** liées à nos disciplines. Ainsi, vous vous orienterez vers un parcours de formation plus adapté en fonction de votre situation.



Anthony VIEIRA
Responsable du pôle formation
06 11 76 60 29 - anthony.vieira@ffkmda.fr



Patrice SANTERO
Secrétaire général en charge de la commission formation
06 08 35 09 89 - patricesantero@orange.fr



Assistante de formation
01 84 21 00 13 - formations@ffkmda.fr

ADRESSE COURRIER :
FFKMDA Pôle Formation
38 rue Malmaison 93170 BAGNOLET

The image shows two men in the foreground, both smiling and wearing athletic gear. The man on the left is in a dark t-shirt with a Nike logo and dark pants. The man on the right is in a dark t-shirt with a red and white stripe on the sleeve and dark pants. In the background, a man in a white t-shirt and boxing gloves is visible, suggesting a boxing or martial arts training session. The entire image has a red overlay.

LES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX

LES RÉFÉRENTS RÉGIONAUX



Laurent CARRERE
Référént Formation - PACA



Christopher BERNARD
Référént Formation - OCCITANIE



Pascal KABALA
Référént Formation - NOUVELLE AQUITAINE



Gilles LEBAILLIF
Référént Formation - NORMANDIE



Riad FARJALAH
Référént Formation - ÎLE-DE-FRANCE



Frédéric CHAMPAGNE
Référént Formation - AURA-BRETAGNE CENTRE PAYS DE LOIRE



Johann DELACRESSONNIERE
Référént Formation - HAUT DE FRANCE

1. Existe t-il une équivalence pour le BMF 3° ?

Non, c'est un nouveau diplôme créé en 2011 par la FFKMDA, il n'y a donc aucun autre diplôme qui existait avant.

2. Existe t-il une équivalence pour le BMF 3° Sport Santé ?

Non, c'est un nouveau diplôme créé par la FFKMDA en 2021 suite à l'inscription de ce diplôme dans l'arrêté du 23 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif à la liste des certifications fédérales autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée.

3. Le diplôme de secourisme est-il obligatoire pour entrer en formation BMF ou BPJEPS ?

Oui le diplôme de secourisme est obligatoire avant d'entrée en formation ou lors de demande de dispense ou d'équivalence. Voici la liste des attestations de secourisme acceptées :

- L'attestation de formation au premier secours (AFPS)
- Le brevet de brancardier secouriste,
- Le brevet de secouriste de la protection civile,
- Le sauveteur secourisme du travail (SST) recyclé
- La prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)
- L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2) recyclé.

4. Je suis ou j'ai été compétiteur avec ou sans palmarès, puis-je être dispensé de BMF ?

Non, il s'agit d'un diplôme d'enseignement, le statut de compétiteur ou ancien compétiteur ne permet pas de vérifier les connaissances et les compétences dans l'enseignement.

5. J'ai moins de 18 ans, puis-je m'inscrire en BMF 2° ?

Non, cela n'est pas possible.

6. Est-ce que les BMF peuvent être financés dans le cadre du CPF ?

Malheureusement non, car ce sont des diplômes fédéraux non référencés au répertoire spécifique.



Fédération Française de Kickboxing, Muaythai & Disciplines Associées
Pôle Formation
38 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
01 84 21 00 13
www.ffcnda.com *Rubrique formation*